



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 16330

Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la création d'une franchise de 0,50 euro sur les boîtes de médicaments et son impact sur la prescription des médicaments homéopathiques. En effet, cette mesure conduirait à un quasi-déremboursement des médicaments à bas prix, parmi lesquels figure la totalité des médicaments homéopathiques qui sont remboursés à 35 % pour un prix moyen de 1,85 euro. Il est à prévoir que l'instauration d'une telle franchise conduira à un transfert de prescriptions vers des médicaments les mieux remboursés et les plus chers. Ainsi, cette franchise représenterait une taxe supplémentaire pour ceux qui se voient prescrire des médicaments peu chers et entraînerait, de plus, une nouvelle aggravation du déficit de la sécurité sociale. Aujourd'hui, l'utilisation des médicaments homéopathiques par près d'un tiers des Français évite le recours à des soins et à des médicaments plus coûteux et induit ainsi des économies significatives. Aussi, à l'heure où notre système d'assurance maladie connaît des difficultés, il est important que ces médicaments peu onéreux, sûrs et éprouvés par des années d'utilisation quotidienne, continuent d'être accessibles à tous. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'elle entend prendre dans ce domaine afin de préserver l'homéopathie comme méthode thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Dutreil](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16330

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1118

Question retirée le : 26 février 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)